Image not found or type unknown

Véhicule d'occasion , apres un mois l'embraye ne fonctionne plus.

Par **Lindsay**, le **30/09/2008** à **16:13**

Bonjour,

J'ai acquis un véhicule le 28/08/2008 , à ce jour j'ai rencontré 2 problème succéssifs :

1 er problème : le pot d'echappement était défectueux (500 € de frais de réparation qui m'ont été restitué par l'acheteur)

second problème : l'embrayage ne fonctionne plus depuis ce matin ,

N'ayant le véhicule que depuis 1 mois , serait il possible que la seconde réparation puisse être qualifiée de vice caché ?

Dans l'attente d'uné réponse de votre part ,

Cordialement,
Lindsay

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés